



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DRE/BELP n° 2017- 107 du 17 mai 2017 fixant les dates et heures limites de dépôt des circulaires et des bulletins de vote des candidats aux élections législatives des 11 et 18 juin 2017 dans le département des Hauts-de-Seine.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu la Constitution ;

Vu le Code électoral, notamment les articles R.32 à R.34 ;

Vu le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017, portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'assemblée nationale ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les circulaires et les bulletins de vote des candidats aux élections législatives des 11 et 18 juin 2017 seront déposées sur le site de la société KOBA, route de Neuilly-sous-Clermont à RANTIGNY(60290), aux dates et heures limites fixées comme suit :

- mardi 30 mai 2017 à 12 heures, pour le premier tour de scrutin

- mercredi 14 juin 2017 à 12 heures, pour le second tour de scrutin.

Au-delà de ces dates et heures, la commission de propagande ne sera pas tenue d'assurer l'envoi de ces documents aux électeurs.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 17 mai 2017

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Thierry BONNIER